

ENGAGEMENT GLOBAL POUR LA SECURITE ROUTIERE

Engagement pour soutenir la *Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020*¹ par la gestion de la sécurité routière liée à l'activité professionnelle au sein de notre organisation



Notes explicatives

Ce document public a été rédigé par le Comité d'étude sur les accidents de la circulation liés à une activité professionnelle du *Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière*². Pour la rédaction de ce document, nous nous sommes inspirés des contributions de nombreux gouvernements, entreprises et organisations non gouvernementales (ONG) au «Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière», ainsi que des travaux de l'Organisation internationale de normalisation «ISO 39001 – systèmes de gestion de la sécurité routière - guide d'utilisation». Nous remercions ces organisations.

L'objectif de cet engagement est d'aider les organisations à développer une gestion systématique des principaux risques liés au transport routier, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité routière.

L'influence directe d'une organisation sur les activités décrites dans les volets du Plan mondial variera selon leur nature. Une organisation qui aura signé l'*Engagement mondial pour la sécurité routière* des Nations Unies aura comme objectif de réduire à zéro les décès et les blessures liés à ses activités. Elle fera tout pour comprendre les risques auxquels elle est confrontée dans toutes les situations, et mettra en place des mesures qui devront réduire ces risques à un niveau acceptable.

L'*Engagement global pour la sécurité routière* peut être signé par toute organisation qui s'engage à respecter cette approche systématique. Elle peut souscrire à cet engagement en s'inscrivant sur la page spéciale dédiée à l'*Engagement global* du site Internet de l'ONU pour la collaboration en matière de sécurité routière. L'*Engagement global* peut être utilisé librement.

Le fait qu'une organisation signe ou utilise l'*Engagement mondial pour la sécurité routière* n'impliquera pas un soutien automatique à cette organisation ou à ses activités explicites ou implicites.

Utilisation du logo de la Décennie d'action

Les droits pour le logo de la Décennie d'action sont détenus par l'Organisation mondiale de la Santé et la Fondation FIA. Le logo peut être utilisé uniquement en conformité avec les instructions disponibles sur le site www.decadeofaction.org. Il faut prendre note en particulier de l'obligation de faire approuver à l'avance toute utilisation du logo de la Décennie d'action, seul ou en association avec un logo d'entreprise.

¹ [La Résolution 64/255 de l'ONU](#) a proclamé la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020

² [Les termes de référence](#) du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière

(Nom et en-tête de l'organisation)

Engagement global pour la sécurité routière

Engagement pour soutenir la *Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020*¹ par la gestion de la sécurité routière liée à l'activité professionnelle au sein de notre organisation

Notre organisation reconnaît que chacun a le droit d'utiliser les routes, sans que sa vie et sa santé ne soient menacées. Nous nous engageons à améliorer systématiquement la qualité de la gestion de la sécurité routière liée à l'activité professionnelle au sein de notre entreprise. Notre objectif est de réduire à zéro les décès et les blessures dont sont victimes nos employés alors qu'ils conduisent un véhicule dans l'exercice de leur activité professionnelle. Nous chercherons également à influencer de manière positive les résultats obtenus par nos sous-traitants, nos clients, nos fournisseurs et nos autres partenaires. Nous nous efforcerons de gérer les risques liés au transport routier, décrits dans les cinq « volets » d'activités figurant dans le « Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière³», à savoir:

1. Gestion de la sécurité routière
2. Sécurité des routes et mobilité
3. Sécurité des véhicules
4. Sécurité des usagers de la route
5. Soins post-accident

Pour chaque « volet » qui s'applique à notre organisation, nous nous engageons à définir nos politiques, normes et procédures et à les communiquer à nos partenaires. Celles-ci assureront la bonne gestion des parcours routiers effectués dans l'exercice de l'activité professionnelle et seront en conformité avec les lois nationales ainsi qu'avec nos propres besoins organisationnels.

Notre organisation s'engage également à recueillir des données sur nos résultats réels en matière de sécurité routière et à les utiliser pour établir clairement nos buts et nos objectifs organisationnels dans ce domaine. Ils seront systématiquement transmis à la haute direction, afin d'en assurer le suivi et la révision.

Notre organisation mettra maintenant en place des systèmes et des procédés afin d'assurer une amélioration continue de la sécurité routière vers un objectif commun de réduire à zéro les décès et les blessures. Nous nous engageons à tirer les leçons des accidents routiers et des blessures qui se sont produits au sein de notre entreprise, lorsque cela est possible, de les diffuser largement et de mettre en oeuvre les changements appropriés.

Lorsque cela est également possible, notre organisation est prête à partager les données et les expériences liées à notre système de gestion de la sécurité routière, ainsi que les résultats obtenus.

Nous sommes heureux de signer l'*Engagement mondial pour la sécurité routière*, et fiers de soutenir la *Décennie d'action sur la sécurité routière 2011-2020*.

Signé par la Haute direction de l'entreprise⁴:.....

Nom :

Titre :

Date :

³ Le *Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière* est disponible à : http://www.who.int/roadsafety/decade_of_action/plan/french_global_plan.pdf

⁴ La Haute Direction se réfère au dirigeant qui a le titre le plus élevé de l'organisation